

VERCOFLY 2019

Quoi ?

Un véritable défi reliant 8 cabanes des Alpes valaisannes, localisées entre le Val d'Anniviers et le Val d'Hérens.

La Vercofly est une compétition exigeante, destinée à des pilotes expérimentés, qui allie le parapente et la randonnée en montagne.

Où ? Quand ?

Départ : Crêt-du-Midi, terrasse du restaurant

Arrivée : Vercorin, village

Durée : 4 jours

Dates : 28 au 31 août 2019

Comment ?

Toutes les nuits se passent en cabane, la logistique pour les repas, le ravitaillement et le couchage est donc assurée. Un suiveur, bien qu'autorisé, n'est donc pas impératif.

Seuls 2 moyens de locomotion sont permis : votre voile et/ou vos chaussures.

Pourquoi ?

Regrouper sur un événement inédit des pilotes aux motivations et horizons différents.

Découvrir une région peuplée de sommets de plus de 4'000 mètres.

Démultiplier le plaisir du vol en montagne par l'effort de la marche.

Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale.

Permettre aux pilotes de voler sans préoccupation de logistique.

1. ORGANISATION

1.1. Organisateur et directeur d'épreuve (DE)

L'école de parapente Twistair sàrl.

1.2. Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisateur
- 2 pilotes tirés au sort parmi les participants

Le rôle du Jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des points permettant l'établissement du classement.

1.3. Conditions de vol et de marche

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires pédestres et quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Les glaciers sont strictement interdits en dehors des chemins d'accès balisés (ni traversée à pieds, ni décollage ou atterrissage). Le non-respect de ce point entraîne une disqualification automatique.

2. PILOTES

2.1. Conditions générales de participation

2 catégories sont proposées, COMPETITION et AVENTURE.

La catégorie « COMPETITION » est destinée à des pilotes considérés comme des experts dans leur domaine. Les critères, non exhaustifs, que nous avons retenus sont d'avoir participé à une Red Bull X-Alps ou d'avoir terminés dans le top 10 d'une compétition reconnue de Hike&Fly ou d'être au bénéfice d'un brevet d'instructeur de parapente. Les pilotes ne remplissant pas l'un de ces critères peuvent tout

de même être acceptés dans cette catégorie, s'ils nous démontrent qu'ils peuvent effectivement être considérés comme des experts.

La catégorie « AVENTURE » est destinée à des pilotes expérimentés souhaitant participer à la Vercofly sans pour autant être classés. L'un des critères de sélection suivants doit être remplis :

- Avoir au minimum 2 ans de brevet
- Avoir participé à des compétitions de parapente
- Avoir participé à la Vercofly
- Avoir volé en montagne

Les pilotes 2 catégories doivent :

- être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL) ou IPPI Card niveau 4 ou autre licence valable dans le pays où le pilote vole habituellement.
- pouvoir justifier d'une assurance RC et d'une assurance accident.

3. MODALITES

3.1. Modalités d'inscription

L'inscription se fera par Internet en suivant le lien disponible sur le site de la Vercofly. Le paiement se fait par virement bancaire. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des pilotes. La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site de la Vercofly et actualisée régulièrement.

L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne correspond pas aux critères de sélection.

3.2. Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions s'élèvent à hauteur de 425 CHF (680 CHF pour biplace). Prestations offertes par l'organisation :

- Hébergement en demi-pension dans les cabanes.
- Balise satellitaire pour la sécurité et le suivi de la course
- Hébergement en abri PC le mardi soir
- Repas de remise des prix le samedi soir
- Cadeau souvenir pour tous les participants

Clause de non remboursement : en cas de désistement avant le 30 juin, seul 300 CHF seront remboursés, passé cette date plus aucun remboursement ne sera effectué.

3.3. Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les pilotes inscrits à la « Vercofly » participent à l'intégralité de l'épreuve. Ainsi :

- Si un pilote désire quitter la Vercofly, il doit en informer l'organisation qui le supprimera de la liste des pilotes inscrits.

3.4. Le pointage sécurité

Tous les pilotes inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 20 heures tous les jours. Il doit effectuer son pointage par téléphone ou sms au numéro donné par l'organisation. Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement. L'absence de pointage sécurité est une faute très grave qui entraînera des sanctions.

3.5. Heure limite

La fenêtre de course est ouverte de 6h à 20h.

3.6. Cas d'urgence

Dès son arrivée au sol, le pilote doit replier IMMEDIATEMENT son parapente. Un parapente au sol non rassemblé ou non replié signifie : J'AI BESOIN DE SECOURS.

Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE. Le Jury appréciera le mode de compensation du score du pilote qui aura porté secours.

Signaux de détresse internationaux

Si l'intervention par hélicoptère est nécessaire, il faut représenter la lettre "Y", pour YES, en serrant

les jambes ensemble et en mettant les bras en position de "V".

Si l'hélicoptère n'est pas nécessaire, il faut représenter la diagonale de la lettre "N" (N) avec ses bras. Lorsque l'hélicoptère approche, les compétiteurs doivent tenir ou enlever tout objet qui pourrait s'envoler.



Quand le rotor tourne, approcher toujours l'hélicoptère par l'avant et attendre le signal de l'équipage.

4. MATERIEL DE VOL

4.1. Matériel obligatoire pour la Vercofly

Matériel toujours sur soi

- Balise satellitaire
- Téléphone portable (avec chargeur si autonomie pas suffisante pour les 4 jours)
- Une veste
- Une couverture de survie
- Un sifflet

Matériel qu'il est possible de laisser en cabane ou au bord du chemin

- Parapente ou mini voile homologuée EN ou LTF ou ayant au minimum subi les tests en charge
- Parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de la compétition)
- Casque

Consignes de sécurité

- Respecter les directives de l'organisation
- Avoir un équipement de vol et de marche en montagne adapté
- Avoir des habits et du matériel pour se mettre à l'abri
- Respecter le « prévol » (suis-je attaché, mon matériel est-il en ordre, etc.)
- S'enquérir régulièrement de la situation météo
- Respecter les règles de vols de la zone survolée

5. LE CLASSEMENT

Le classement se fait en trois temps avec l'ordre de priorité suivant :

1. Le nombre de cabanes validées avec retour à Vercorin le samedi 31 août avant 17h.
2. Le nombre de points obtenus grâce aux points de vol et aux différents bonus.
3. L'heure d'arrivée à Vercorin

Le non-respect des règles de vols ou l'utilisation d'un autre moyen de locomotion que le parapente ou les chaussures entraînent une disqualification.

de cabanes validées

- 8 cabanes sont proposées (Becc de Bosson, Tsa, Prafleuri, Dent-Blanche, Aiguilles Rouges, Grand Mountet, Tracuit et Arpitettaz)
- Les cabanes peuvent être validées en vol ou au sol.
- **Rayon de 400m** (en fonction des conditions d'enneigement, le rayon peut être agrandi).

Points de vol

- Chaque pilote peut déclarer jusqu'à **3 vols par jour**.
- Pour qu'un vol soit pris en compte, il doit avoir une **durée minimum de 15 minutes** (airtime sur xcontest.org).

- Les vols sont enregistrés par le pilote sur xcontest.org **le jour-même.**
- Le meilleur pilote du jour déclare 3 vols (85.33 p., 24.68 p. et 21.10 p.) pour un total de 131.11 p. **Il obtient donc 2000 pts.**
- Le 2^{ème} meilleur pilote déclare 2 vols (90.52 p. et 18.21 p.) pour un total de 108.73 p. **Il obtient 1658 pts** ($=108.73/131.11*2000$).
- Le 3^{ème} pilote déclare 1 vol de 52.69 p. **Il obtient 804 pts** ($=52.69/131.11*2000$).
- ...

Bonus

- 2000 pts pour la balise de la Wiwannahütte (Bonus SUPAIR) en vol ou au sol, rayon de 200m.
- **1000 pts** si la nuit de vendredi à samedi est passée à la cabane qui sera annoncée lors du briefing. (Bonus Rencontre)
- de 250 à 2000 pts peuvent être octroyés par le DE à un concurrent apportant son aide à un autre concurrent en situation difficile (Bonus Entraide).

Malus

- 2000 pts si pas arrêté (hébergé) à 20h
- 2000 pts par nuit pas passée dans 1 des 8 cabanes
- 1 cabane déduite si pas arrêté (hébergé) à 21h30 (Malus Alex) / les pilotes de la catégorie AVENTURE sont exclu du tirage au sort des prix
- 1 cabane déduite si utilisation d'un moyen de locomotion interdit
- 1 cabane déduite si arrivée hors délai le dernier jour / les pilotes de la catégorie AVENTURE sont exclu du tirage au sort des prix

Joker

- Possibilité d'activer 1 seule fois un joker permettant de dormir ailleurs que dans une des 8 cabanes. Les hébergements autorisés sont : une autre cabane gardiennée, un hôtel, une chambre d'hôte, chez l'habitant (Joker Palace)

6. DROITS D'IMAGES

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, Twist'Air sàrl ainsi que tout tiers qu'ils pourraient autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectués pendant l'évènement et à utiliser leurs nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité.

Twist'Air sàrl, ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet(...). De plus, l'organisateur, Twist'Air sàrl aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune. Twist'Air sàrl disposera du droit de transférer tout ou partie de ces droits à des partenaires contractuels présents ou à venir.

7. RESPONSABILITE

La participation à la VERCOFLY 2017 se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance-dommages, ...)

L'organisation Twistair Sàrl décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation. En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.

INFOS + INSCRIPTIONS

Twistair sàrl
3967 Vercorin

Gsm : +41 78 606 52 46

Email : info@twistair.ch

LES 8 CABANES

Nom	Latitude	Longitude	Altitude
CABANE DES BECS DE BOSSON	46.1639805	7.51607004	2985
CABANE DU GRAND MOUNTET	46.0600144	7.65354071	2886
CABANE ARPITETTAZ	46.1008839	7.67943469	2786
CABANE DE TRACUIT	46.1301138	7.67956335	3256
CABANE DES AIGUILLES ROUGES	46.0563489	7.45751695	2810
CABANE DE LA TSA	46.0303404	7.50387211	2607
CABANE PRAFLEURI	46.0749512	7.37932533	2660
CABANE DE LA DENT-BLANCHE	46.020187°	7.600856°	3507

LES BONUS

Nom	Latitude	Longitude	Altitude
SUPAIR (Wiwannihütte)	46.344697	7.861836	2468